



**DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX N° F 5027 et F 5028  
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Articles L113-5 du Code de la voirie routière, L323-1 du Code de l'énergie, L421-4 et R421-9 du Code de l'urbanisme,  
Article I du décret n°2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et  
des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques  
Article 47-C du Code de la voirie départementale : demande d'accord technique

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 30 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

**A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :**

Désignation des travaux : Renforcement et sécurisation du réseau concédé d'électricité issu du poste "Saussière"

Département : HAUTE-SAONE

Commune : LA ROSIERE

Concession du projet, date : SIED 70 – 30/11/1995

Concessionnaire actuel : ERDF

Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :
- la voirie départementale :  RD n ° 57
- la voirie communale :
- le domaine privé :

**B) RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES :**

- Date probable de démarrage des travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 15
- Durée prévisible du chantier : 75 jours

- Entreprise réalisatrice :  
INEO Réseaux Est  
Agence Champagne-Ardenne  
10 rue de Varennes  
B.P. 12  
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE

**C) SERVICES CONSULTES :**

- SIED 70
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- FRANCE TELECOM
- La Commune de ROSIERE
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône
- Chambre d'Agriculture de la Haute-Saône
- Direction Départementale des Territoires
- Parc Naturel des Vosges

# **NOTICE DE PRESENTATION<sup>i</sup>**

Commune de LA ROSIERE  
F 5027 et F 5028 - Renforcement et sécurisation du réseau concédé d'électricité  
issu du poste "Saussière"

## **1) Analyse de l'état initial du site**

La commune de LA ROSIERE, de type rurale, se situe à environ 25 km au Nord Est de Luxeuil-les-Bains. La zone des travaux se situe au lieudit les Espairs.

La commune de LA ROSIERE ne présente aucune caractéristique particulière au titre de la législation sur les sites et monuments historiques.

## **2) Justifications des travaux**

Les travaux de renforcement et de sécurisation du réseau concédé d'électricité, pourront consister en le remplacement d'environ 1 kilomètre de ligne aérienne d'électricité à basse tension existant dont 380 mètres en fils nus de petites sections par une ligne en câbles préassemblés de sections supérieures.

## **3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement**

Les travaux aériens auront un très léger impact visuel compte tenu du réseau aérien déjà existant dans ce secteur.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

---

<sup>i</sup> article II-2 du décret n° 2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011